

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté de Communes des <b>VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT</b> (Département de l'Orne)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>9 avril 2019</u> - sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Deux parcelles bâties situées au sein d'une zone industrielle, cadastrées section <b>AR n° 163 et 146</b> pour <u>4 729 m<sup>2</sup></u> , sises rue des Pommiers sur le territoire de la commune de VIMOUTIERS.
URBANISME :	Zone Uz au PLU : recouvre les secteurs du territoire communal de Vimoutiers constituant les espaces destinés principalement aux activités artisanales, industrielles, commerciales et de services. Terrains situés dans le périmètre d'un ouvrage de transport d'énergie électrique souterrain.
PROJET :	Après démolition dans le cadre du fonds friches, la Communauté de Communes souhaite développer la zone industrielle de la commune de Vimoutiers par une offre immobilière modernisée.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>09 juillet 2019 - Avis favorable sous réserve de la libération des locaux par les entreprises actuellement occupantes</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	5 juillet 2019
IMPUTATION :	<b>Compte n° 961 010 - CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT « VIMOUTIERS ZAE » - Enveloppe projet : 343 980 €</b>

---

ROUEN le 04 septembre 2019

Le Directeur Général,

  
Gilles GAL

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

  
**Dominique LEPETIT**

**09 SEP. 2019**